

Glion-Naye

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 39

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

aient eu des raisons pour établir cette singulière discipline, puisque la règle se retrouve partout, au *Bon Marché* comme au *Louvre* et au *Louvre* comme au *Prin-temps*. Mais ces raisons, elles n'ont jamais été données, que je sache, et le public, que ces demoiselles prennent pour confident et pour juge de leurs doléances, les ignore et ne les devine pas.

» Est-ce qu'on craint que la demoiselle de magasin, si elle a la faculté de s'asseoir, ne s'endorme aux délices de Capoue, ne soit moins prompte à servir les clients? Mais j'imagine que ces jeunes personnes ne demandent point, pour s'y reposer, des fauteuils capitonnés ou des chaises longues; un strapontin leur suffirait, un strapontin du genre de ceux des théâtres, qui se redresse de lui-même quand on s'en lève et qui laisse le passage libre. »

Conservation des raisins.

Le procédé le plus généralement employé pour la conservation des raisins est fort simple. Au moyen de petites attaches en fil de fer galvanisé ayant la forme d'un S on suspend les grappes la queue en bas, soit à des cerceaux attachés au plafond, soit à des cordes ou à des traverses en bois placées dans le fruitier. Les grappes étant suspendues par la pointe, les grains tendent à s'écarter les uns des autres et ils ne se touchent pas si l'on a pris la précaution de ciseler les raisins en temps utile, c'est-à-dire lorsqu'ils ont eu la grosseur d'un petit pois.

Par cette méthode primitive, on peut garder des raisins jusqu'à la fin de décembre, mais aux conditions que voici :

Les grappes doivent être cueillies lorsque toute trace de rosée a disparu, et transportées avec soin jusqu'au fruitier, dans des paniers plats, où elles ne sont pas empilées les unes sur les autres. Avant de les accrocher, on enlève avec des ciseaux à pointes arrondies les grains avariés; enfin, on les visite chaque jour pour supprimer les grains qui se gâtent et qui feraient pourrir les grappes tout entières.

Ajoutons que le fil de fer galvanisé, employé très fréquemment par les horticulteurs et les jardiniers, et qui offre l'avantage de ne point s'oxyder, se trouve chez tous les marchands de fer.

Glion-Naye. — A partir de dimanche, 25 septembre courant, il sera délivré des billets du dimanche, au prix réduit de 6 francs, pour le parcours de Glion à Naye et retour.

Boutades.

La cuisinière de X..., ayant gagné un piano à une loterie, en était fort ennuyée.

— Que vais-je en faire? disait-elle; je ne peux pourtant pas le mettre dans ma cuisine!

— Mais si! mais si! s'écrie X..., comme ça je vous entendrai quand vous ferez danser l'anse du panier!

Louisa S..., l'insupportable cantatrice, se trouvait hier chez des amis qui donnaient une soirée.

Par politesse, on la prie de se faire entendre.

— Mon Dieu, minauda-t-elle, ce serait avec plaisir, si nous étions entre nous... Mais il y a ce soir ici tant de personnes étrangères que je me sens un peu intimidée.

— N'est-ce que cela? fait le maître de la maison d'un air rassurant. Chantez donc!... Vous aurez à peine commencé qu'ils seront tous partis...

L'oncle Thomas dit à son neveu Boireau :

— Vois-tu, mon garçon, tu as intérêt à ce que je vive le plus longtemps possible: je ne suis pas prodigue, moi, et plus je vivrai, plus je t'en laisserai.

— Sans doute, mon oncle, répond Boireau, avec son plus gracieux sourire, mais enfin, il ne faut rien exagérer!

Examen de médecine.

Le professeur interroge un candidat aux allures de parfait gentleman :

— Que feriez-vous dans le cas où vous vous apercevriez que le sujet que vous disséquez est encore en vie?

Et, sans se départir de sa correction idéale :

— Monsieur, répond le candidat, je lui présenterais mes excuses!!!

La baronne de M... a pour valet de chambre un bien lamentable imbécile.

— Baptiste, lui demandait-elle hier, avez-vous donné de l'eau fraîche aux poissons rouges qui sont dans l'aquarium du salon?

— C'est bien inutile, Madame, fait l'indescriptible idiot. Ils n'ont pas encore fini l'eau de la semaine dernière.

Recueilli dans une petite commune des environs de Dieppe, à Saint-Aubin, sur la porte du cimetière :

« Par décision du conseil municipal, on n'enterre ici que les morts qui vivent dans la commune. »

L'auteur dramatique X... rencontre un des plus fins critiques de Paris.

— J'ai enfin, lui annonce-t-il, un drame en douze tableaux reçu à la Porte-Saint-Martin.

— Douze tableaux! fait le critique. Mais, malheureux, cela ne pourra jamais être sifflé en une seule soirée!

Un gavroche devant la baraque de la Femme colosse :

— Combien que ça coûte pour voir votre phénomène?

— Vingt centimes, jeune homme!

— Tenez, v'là deux sous; je n'ouvri-rais qu'un œil!

Trois larrons en voyage trouvent sur leur chemin une bague en or, qu'ils ne songent pas un instant à remettre aux autorités du lieu. Mais le partage est difficile.

Aussi l'un d'eux propose-t-il aux deux autres de donner la bague à celui des trois qui ferait dans la nuit le rêve le plus extraordinaire.

Nos trois larrons s'endorment.

A leur réveil, leur visage respire la joie, car tous trois ont fait le rêve qui doit, selon eux, leur faire gagner la bague.

— J'ai rêvé, dit le premier, que j'avais un fil long comme la France, mais trop court cependant pour attacher les sacs pleins d'or que je possédais.

— J'ai rêvé, dit le second, que l'océan Atlantique s'était transformé en une mine de diamant dont j'avais seul la propriété.

Et comme le troisième restait silencieux :

— Et toi, qu'as-tu rêvé? lui demandent les autres.

— Moi, j'ai rêvé que vous étiez morts et que j'étais votre héritier...

La domestique de Madame :

— Charlotte, vous m'apporterez le journal!

— Oui, madame... dès que je l'aurai lu.

M. Joseph Prud'homme s'étonne de voir tant de noms à particule dans le monde de la galanterie.

— Ainsi, s'écrie-t-il, cette Y... de Z..., cette « créature »!... est-ce qu'elle descendrait, elle aussi, des croisés?

— Dame! suggère Taupin, elle en descend... par une échelle! Son père était pompier!

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27, —. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,75. — Canton de Genève 3 % à fr. 104,50. De Serbie 3 % à fr. 82,50. — Bari, à fr. 58,50 — Barletta, à fr. 38, —. — Milan 1861, à fr. 8, —. — Milan 1866, à fr. 11,50. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1881, à fr. 103,50. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 13,75. — Tabacs serbes, à fr. 12,25. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour tous autres titres. — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue l'épînet, Lausanne — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du Moniteur Suisse des Tirages Financiers.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLLOUD-HOWARD